



TABLEAU DES COTISATIONS PRÉVOYANCE

PERSONNEL CADRE⁽¹⁾

Cotisations en vigueur jusqu'au **30 juin 2015**.

	TRANCHE A	TRANCHE B
Décès/Invalidité permanente et totale	0,95 %	-
Rente éducation	-	-
Rente de conjoint	0,55 %	-
Incapacité de travail	0,30 %	0,30 %
Invalidité	0,15 %	0,15 %
Total	1,95 %	0,45 %

PERSONNEL CADRE⁽¹⁾

Au **1^{er} juillet 2015**, la répartition des cotisations est fixée comme suit :

	TRANCHE A	TRANCHE B
Décès/Invalidité permanente et totale	0,95 %	-
Rente éducation	-	-
Rente de conjoint	0,55 %	-
Incapacité de travail	0,25 %	0,25 %
Invalidité	0,21 %	0,21 %
Total	1,96 %	0,46 %

(1) Cotisations assises sur les salaires annuels bruts.